

Culture et territoire : les conditions d'émergence des « espaces » culturels en Ile-de-France

Ciment de toute société humaine, la culture dans ses différents registres, et notamment le spectacle vivant, a pour dessein d'en exprimer toute la diversité et la richesse. Multiple dans ses différentes facettes, depuis le théâtre, la danse, les musiques d'hier et d'aujourd'hui jusqu'aux arts de la rue, le cirque etc., le spectacle vivant s'inscrit dans un mouvement permanent vers l'invention de formes nouvelles reflétant au mieux les temps que nous vivons et posant des repères pour cerner les mondes dans lesquels nous évoluons. C'est ce que met en valeur le rapport du CESR, présenté par Guy ATLAN.

DE LA DÉMOCRATISATION CULTURELLE ...

On ne peut donc s'étonner que ce secteur concentre tout son génie à soutenir le défi de renouvellement qui est sa nature même, avec la mise en place de tous les modes conduisant à la création, à la production d'œuvres et à leur diffusion, permettant leur accès à des publics variés, aussi larges que possible.

Cette question, éminemment politique, est reprise et remise au premier plan à chaque bouleversement politique intervenant dans notre pays. Son institutionnalisation, il y a un demi-siècle, avec la naissance d'un ministère de la Culture et l'établissement d'outils régionaux, avait pour souci d'aboutir à la décentralisation des actions culturelles, hors des lieux traditionnels, par le biais des maisons de la culture ou des centres dramatiques régionaux. Ceci renforçait un mouvement lancé auparavant, avec des grandes aventures comme

le TNP de Jean Vilar ou des expériences régionales dont le succès incontestable a permis la fréquentation des lieux de culture par des publics qui en étaient relativement éloignés. Mais, tout le monde s'accorde aujourd'hui sur le bilan contrasté de cette politique de démocratisation culturelle et sur la nécessité d'un second souffle, tant les objectifs d'accès du plus grand nombre à la culture sont loin d'être atteints.

perpétuent, voire même s'aggravent, et ce, malgré les efforts entrepris, dont ceux autour de l'école.

C'est dans ce climat de doute quant aux résultats obtenus, sentiment partagé dans de nombreux pays, qu'émergent initiatives et propositions autour de l'idée d'une meilleure inscription de l'idée de culture dans le champ social. Des groupes de

“ **Ciment de toute société humaine, la culture dans ses différents registres, et notamment le spectacle vivant, a pour dessein d'en exprimer toute la diversité et la richesse.** ”

...À LA NAISSANCE DE LIEUX INTERMÉDIAIRES ...

Les inégalités repérées quant à l'éloignement de certains publics issus de classes sociales défavorisées se

professionnels du monde artistique se constituent, alliés à des politiques, sur la nécessaire réévaluation des modes d'approches et des méthodes en matière de démocratisation culturelle, s'inscrivant dans des ruptures →

→ indispensables avec certaines formes institutionnelles. Dans de nombreuses villes de France, dans notre région comme aux quatre coins d'Europe, ces groupes « colonisèrent », avec la complicité parfois des propriétaires et/ou des collectivités locales, des espaces que laissaient vacants les bouleversements intervenus dans les centres urbains et périurbains du fait de la désindustrialisation.

Dans ces lieux nouveaux, l'accueil des publics, avec, en parallèle, la construction d'expériences artistiques originales, fut le « nœud » originel, « l'invention » de ce qui allait constituer les « friches culturelles », ou encore les « lieux intermédiaires » ou « artfactories ». Ces espaces cherchaient, par le biais de la culture, une possible réécriture de liens sociaux nouveaux, ou leur rétablissement, au sein de populations et de territoires touchés par les bouleversements économiques. L'écho fut tel qu'il conduisit les autorités politiques à se pencher sur l'émergence de ces nouvelles formes d'expression du spectacle vivant et, en 2001, une étude fut engagée dans plus de vingt grandes métropoles de France.

Dans son rapport, Fabrice Lextrait souligna qu'une réactualisation des pratiques était bien à l'œuvre, qu'elle permettait de faire vivre d'autres formes d'actions amenant à un élargissement des publics vers la culture et le spectacle vivant, qu'il nomma « nouvelles approches culturelles ». Selon ce rapport, trois axes caractérisaient les différentes expériences

étudiées, dont l'originalité réside surtout dans leur mise en œuvre :

- l'invention de nouveaux dialogues avec les publics, au sens d'une véritable co-génération de projets (« des espaces-projets ») entre les populations et les artistes,
- une ouverture multidisciplinaire mêlant le théâtre, l'écriture, la musique, les arts plastiques voire le cirque ou les arts de la rue,
- la gestion rigoureusement autonome, par les protagonistes des lieux, de la conduite des projets qui s'y élaborent, retenant principalement pour modèle le mode associatif, le soutien d'aides publiques étant évidemment souhaité et recherché.

C'est ainsi qu'une reconnaissance de ces structures s'affirma auprès des autorités politiques et amena leurs responsables à se regrouper au sein d'une Union fédérale d'intervention des structures Culturelles (UFISC). Ils se réclament des principes généraux du rapport Lextrait et inscrivent ce champ culturel dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

UN EXEMPLE RÉUSSI DE RÉSEAU EN ILE-DE-FRANCE : ACTES-IF

Actes-if, association loi 1901 créée en 1997, se présente comme un réseau solidaire de lieux « intermédiaires », fondé par six salles de concerts en Ile-de-France, regroupées en raison de convergences

structurelles, économiques et artistiques et d'une approche commune centrée sur la volonté de diffusion de la culture vers des milieux sociaux défavorisés. Dix-neuf lieux le constituent dont quinze étaient d'anciens espaces industriels. Implantés dans un croissant périurbain qui s'étend du nord-ouest au sud-est parisiens, dans des quartiers populaires ou en zones dites sensibles. Ces espaces correspondent pour la plupart à d'anciens locaux laissés en friche avec le départ des activités industrielles. Outre la pression foncière moins forte, l'objectif était de prendre place au sein des cités et de leurs populations pour tisser des projets avec elles, dont ceux de « revisite » du passé pour nourrir une mémoire collective autour de lieux qui eurent, à d'autres époques, d'autres destinées.

Les membres du réseau, dont certains furent parmi les initiateurs de l'UFISC, se réfèrent à une charte professionnelle et au projet général qui figure dans leur manifeste. Outre la nécessité d'appartenir à un groupe qui se positionne comme une force de négociation et de valorisation de leurs actions artistiques et économiques, les grands traits identitaires partagés se retrouvent dans plusieurs axes, avec des variantes propres à chacun des sites.

Cependant :

- Ils sont majoritairement porteurs **d'un projet transdisciplinaire** dédié au spectacle vivant. Ils s'inscrivent dans une démarche d'expérimentation

ouverte à la jeune création, pour la réalisation et la présentation de projets « hors normes » qui ne trouvent pas place dans les modèles institutionnels ou commerciaux en place. Toutes les disciplines du spectacle vivant sont représentées ainsi que diverses formes d'art visuel, même si certains affichent des dominantes autour de la musique (File 7, Tamanoir, Lutherie Urbaine ...) et du théâtre (Gare au Théâtre, Atelier du Plateau...) alors que d'autres sont plus clairement multidisciplinaires (Anis Gras, Collectif 12, Mains d'Œuvres...).

C'est pour mieux répondre à cette optique de transdisciplinarité et à sa fonction d'expérimentation et d'innovation que le choix de petites jauges dans l'aménagement a souvent été privilégié, permettant une autre approche aux œuvres et dépasser le rapport frontal classique scène-salle, notamment pour les dispositifs scénographiques (en danse, théâtre et autres installations).

- L'accompagnement des artistes est au centre de l'activité des lieux dans lesquels ils trouvent écoute, espace de professionnalisation et de fabrication, en ouvrant des espaces d'expérimentation artistique pour chercher à élargir l'offre culturelle. En 2005, pour l'ensemble d'Actes if, 176 projets furent proposés par 153 équipes artistiques réunissant 1053 artistes, soit en moyenne, 10 projets et 45 artistes par lieu.

Cet accompagnement va de la mise à disposition de locaux (donnée cruciale pour les artistes) à leurs rési-

dences sur place selon des durées variables, avec l'apport d'une aide technique et administrative, voire artistique par l'équipe animatrice du lieu. Ces pratiques de mise en commun de moyens supposent un partage de valeurs entre artistes et équipe animatrice.

- L'implantation sur le territoire est l'autre dimension recherchée afin de réintroduire la culture dans sa fonction sociale et de participer à une action citoyenne. Les actions sont menées hors les murs, par des initiatives multiples (ateliers amateurs, formation professionnalisante), une sensibilisation des publics, des ateliers et une présentation du travail en cours (rencontres avec les artistes, débats, colloques...).

Un espace de convivialité et d'accueil (café/bar, restaurant, vente de livres, musique, ...) est toujours présent. Les ateliers de pratique artistique, qui sont l'essentiel des actions de transmission, souvent en lien avec les résidences d'artistes, sont quasiment présents dans tous les lieux.

- L'économie « plurielle » est le cadre dans lequel les équipes inscrivent la gestion de leurs moyens, au sens où la réalisation des projets et leur développement font appel à des logiques différentes. Ils entendent à la fois se démarquer du rôle prévalent du marché mais en acceptent certaines pratiques (billetterie de spectacle, prestations diverses). Ils adhèrent aux idées de redistribution de la manne publique avec des financements au titre de

mission de service public mais gardent leur autonomie de choix. Enfin une part des moyens résulte d'actions de « réciprocité citoyenne » sans rétribution monétaire, de type bénévolat.

La gestion juridique et le règlement des rapports entre les personnes sont assurés, pour la majorité d'entre eux, à travers des statuts associatifs Loi 1901.

Des équipes formées de personnes relevant du régime général et de l'intermittence (ou du régime hybride mais toléré de la « permittance ») assurent le fonctionnement et occupent des fonctions variées allant de l'administration à l'animation artistique. Leur taille est généralement modeste, variable selon les lieux.

Les ressources monétaires sont très diverses et, en 2005, varient de 855 K€ pour Mains Œuvres à moins de 65 K€ pour Café Culturel et Conteners. Elles résultent de soutien public pour moitié et de ressources propres.

Les charges sont celles liées aux dépenses de personnels (60 % des dépenses) dont 2/3 pour les personnes relevant du régime général et 1/3 au titre des intermittents. Les frais de fonctionnement se partagent entre ceux liés à la structure, dont le foncier et ceux induits par l'activité artistique, mais ils sont dans l'ensemble modestes. Les constructions budgétaires, qui amènent à l'établissement de micro-entreprises, restent une tâche délicate, voire impossible tant les →

→ équilibres sont difficiles à tenir. Y dominent les problèmes d'emploi et la quête de subventions, enjeu quotidien, devient de plus en plus stérile, à mesure des désengagements de l'État en direction des petites structures.

L'INTERVENTION RÉGIONALE ...

...s'est progressivement affirmée à mesure que des activités artistiques hors les cadres institutionnels traditionnels se développaient, et qu'à côté de l'action de l'administration centrale et de certaines collectivités locales, d'autres partenaires étaient recherchés. Sans cadre législatif clair, les Régions apparaissent comme des partenaires légitimes et incontournables dans la conduite des

politiques ayant trait à la culture. La Région Ile-de-France y prend une part active et originale, notamment en mettant en place les contrats de permanence artistique pour les petites structures, lieux culturels ou groupements d'artistes. Ils assurent, sur une durée relativement longue (au moins trois ans), un abondement budgétaire orienté avant tout vers l'innovation. Reste que cette orientation devient difficile à tenir si les désengagements de l'État se poursuivent.

EN CONCLUSION

Quelle réponse apporter à la lancinante question de l'accès du plus grand nombre à la culture ? Les « lieux intermédiaires » en sont une,

marginale peut-être mais d'autant plus intéressante et exemplaire, qu'elle cherche à créer des conditions pour que des publics s'impliquent dans un projet, prennent part à son élaboration, et trouvent à travers ces expériences, une manière de **se positionner dans la société. C'est-à-dire, en définitive, répondre à l'objectif même de la culture.** ■

Les propositions du CESR

- Le CESR porte un vif intérêt aux initiatives prises par les artistes et groupes d'artistes pour faire naître, à côté des formes traditionnelles d'animation du spectacle vivant, qu'elles appartiennent à la sphère publique ou privée, une offre culturelle alternative et différente, directement articulée avec le territoire et ses populations et retient que c'est souvent grâce à l'utilisation de locaux laissés sans objet que la réalisation de ces projets de « lieux intermédiaires » a pu devenir effective.
- Le CESR préconise la continuité de l'engagement de la Région dans le soutien au spectacle vivant (théâtre, danse, musique dans ses différentes formes, arts du cirque et de la rue, conte, marionnettes...). Il partage l'analyse selon laquelle, les actions vers une meilleure cohésion sociale supposent que des volets touchant à la culture accompagnent nécessairement tous les autres modes d'intervention régionaux, dont ceux touchant à l'économie, l'éducation et l'environnement.

- Le CESR souhaite une plus grande accessibilité à une connaissance enrichie de l'ensemble du secteur du spectacle vivant, connaissance qui devrait s'étendre à toutes les parties le constituant et préconise qu'une initiative soit prise à l'échelon régional pour la mise en œuvre d'un dispositif d'observation associant les collectivités territoriales, les professionnels et l'Etat.
- Le CESR est favorable à une aide à la professionnalisation du spectacle vivant et au renforcement des missions menées par ARCADI.
- Le CESR préconise le soutien et l'incitation à l'adoption des diverses « méthodes » mises en œuvre dans les lieux intermédiaires.

Le CESR prend acte et s'associe à l'intérêt soulevé par les engagements pris par les artistes et groupes d'artistes dans les initiatives artistiques que constitue l'émergence des lieux intermédiaires qu'ils ont contribué à faire naître, à côté des formes plus traditionnelles d'animation du spectacle vivant, qu'elles appartiennent à la sphère publique ou privée. ■